

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024
RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

OFFRE D'EMPLOI

La Commune de Crozon, en partenariat avec l'I.N.S.E.E., organise le recensement de la population 2024. Ce recensement se déroulera du 18 Janvier au 17 Février 2024.

Pour ce faire des agents recenseurs recrutés seront chargés, sous la responsabilité du Maire et encadrés par les coordonnateurs communaux, d'assurer les opérations de recensement auprès de la population.

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant dans la commune et la connaissance de leurs principales caractéristiques

Période de travail :

De début Janvier 2024 à Fin Février 2024 (pendant 7 semaines environ)

Début Janvier :

- Séances de formation
- Réalisation des tournées de reconnaissance.

A partir du 18 Janvier et jusqu'à la fin de la collecte soit jusqu'au 17 Février 2024

- disponibilité quotidienne y compris le Samedi
- Large amplitude dans les horaires
- Pas de congé pendant la durée de la collecte.

Descriptif des missions

- Effectuer une tournée de reconnaissance avant la collecte :

Repérer l'ensemble des adresses de son secteur, vérifier l'existence des adresses de sa liste et informer les habitants

Se former aux concepts et aux règles du recensement – 2 demi-journées de formation.

- Réaliser la collecte auprès des habitants :

Recenser les habitations mobiles et personnes sans abri (HMSA) les 18 et 19 Janvier 2024 exclusivement
Recenser les habitants des logements de son secteur en leur remettant une notice internet ou, à défaut, des questionnaires papier

Récupérer les questionnaires papier renseignés par les habitants et suivre les réponses par internet pour lesquelles il est prévenu par SMS

Relancer les ménages n'ayant pas répondu à la date convenue

Rencontrer régulièrement les coordonnateurs communaux pour leur faire part de ses difficultés et leur remettre les questionnaires papier collectés.

Déposer les questionnaires et les retirer dans les délais impartis

Tenir à jour un carnet de tournée

Rendre compte de l'avancement de son travail au minimum une fois par semaine

Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Ces missions ont une très grande importance pour la ville. En effet, de la qualité du recensement découle une partie des dotations de l'Etat auprès de la Commune

Profil du candidat

- Connaissance du territoire de la Commune
- Qualités relationnelles, capacité à dialoguer avec les habitants
- Disponibilité (Selon la présence des habitants, la mission peut avoir lieu le soir ou le Samedi)
- Organisé et méthodique pour réussir la collecte dans les délais
- Moralité, Neutralité et Discrétion pour respecter le secret des informations récoltées.
- Titulaire du permis B – Posséder un véhicule ou tout moyen de déplacement

Rémunération

La rémunération sera établie sur la base d'une délibération qui sera prise durant l'automne 2023 et sera calculée en fonction du nombre de questionnaires collectés

Les frais kilométriques seront rémunérés selon barème de la Fonction Publique

A titre d'information, lors du dernier recensement de 2018, la rémunération versée par agent s'est établie entre 660 euros et 1200 euros, en fonction des secteurs concernés

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser à Monsieur Le Maire de Crozon – Mairie – Place Léon Blum – BP 12 – 29160 CROZON Cédex) le plus rapidement possible et au plus tard r le 25 Octobre 2023.

Fait à CROZON, le 13 Septembre 2023